



L'ASSOCIATION CONTRE L'ALIÉNATION PARENTALE Apporter dans le divorce des parents

Publié dans l'édition du samedi 24 février 2007 (page 5)

RETOUR ce soir d'Olga Odinetz vers La France. Ce nom ne vous dit peut-être rien ! Mais si j'ajoute qu'elle est la Présidente de l'Association Contre l'Aliénation Parentale (Acalpa) et Chargée de recherches en géographie de la santé et environnement à l'Institut de Recherche pour le Développement, peut-être que cela vous éclairera.

L'enfant oublié...

Bénévole de cette association, elle exerce en fait « *un second métier à plein temps* ». L'équipe Acalpa intervient lors des divorces où pères et mères se déchirent. Si bien qu'ils oublient leur(s) enfant(s) qui se demandent ce qui se passe entre deux êtres qui s'aimaient "jusqu'à hier". Ils se sentent coupables et s'interrogent sur l'erreur qu'ils ont pu commettre pour en arriver à cette "pagaille".

... souffre...

L'enfant, selon Olga Odinetz, « *souffre trois fois plus que ses parents* ». Lui-même qui souffre, souffre simultanément pour son père et sa mère. Il a en gros sur le cœur. En fait, ses parents ne pensent plus à lui. Ils sont occupés et préoccupés par la procédure judiciaire. Plus rien d'autres ne les intéressent ! Ils sont aveugles devant la souffrance de leurs gamins.

... pris en otage...

En somme, l'enfant est pris en otage. Plus, cette procédure dure, plus la souffrance de l'enfant grandit. Les intérêts de cet enfant ne sont pas pris en compte ! Le marmay qui a vécu le divorce a du mal à s'en remettre. Quel sera son avenir ? Lui qui a vu et ressenti l'amour puis la haine ! Il aura certes le concours des psychothérapeutes bien souvent. Mais bon !

... n'y est pour rien !

En plein "orage" de divorce, Acalpa vient au secours des parents. Une équipe est à leur écoute. Ils les soutiennent dans "cette tempête". L'écoute est un bon outil de pacification. Ils doivent montrer avant tout leur amour à leurs enfants. Dans ce qui leur arrive, il n'est pour rien. La procédure judiciaire terminée se posera alors la question de la garde de l'enfant et des jours de visite.

S'il est une chose à préserver en cas de divorce, c'est la santé physique et mentale de l'enfant. C'est possible avec une médiation pour désamorcer toutes les tensions.

Olga Odinetz reviendra à La Réunion. Elle en est à son cinquième séjour. En attendant, **elle lance un appel à des personnes sérieuses pour l'ouverture d'une antenne régionale de l'Association Contre l'Aliénation Parentale.**

J.-F. N.

Conséquences de l'aliénation parentale sur les enfants

La maltraitance psychologique dont l'enfant fait l'objet n'est pas sans conséquence sur la construction de sa personnalité. Les spécialistes de la santé mentale, saisis de ces cas lors des expertises demandées par la justice observent que :

- l'intégration du concept de "l'identité de soi" n'a pas lieu,
- la perception de la réalité est problématique pour l'enfant qui ne fait plus confiance en sa propre perception des choses,
- un effondrement de la confiance en soi est constaté,
- le concept d'altérité n'est pas intégré chez l'enfant entraînant des attitudes antisociales,
- la perte de l'ambivalence est étendue à la sphère sociale (si on n'est pas sans conditions avec moi, on est contre moi et donc ennemi),
- un rejet externe est caractérisé (projection systématique de la faute sur l'autre)
- le concept de la loi n'est pas intégré chez l'enfant,
- l'identité sexuelle de l'enfant devient fragile,
- certains développent une personnalité "border-line".

Les conséquences en termes de comportements sont :

- des troubles psychosomatiques,
- des comportements dangereux ou déviants,
- un retrait ou un surinvestissement social,
- l'échec scolaire (ou a contrario, le surinvestissement scolaire diagnostiqué par les intervenants sociaux, et à tort, comme « preuve de l'équilibre de l'enfant » au mépris de tout le reste)
- une identification à « l'agresseur » : les enfants reproduisent les comportements du parent abusif,
- une conduite anti-sociale : agression de l'enfant sur les autres, accès de fureur et de rage,
- une prise de pouvoir de l'enfant, qui devient à son tour manipulateur,
- des conduites à risque : alcool, drogue,
- des suicides, ou des accidents plus nombreux que chez les autres enfants,
- les expériences sexuelles sont faites plus jeunes que la moyenne nationale.

Source www.acalpa.org

URL : http://www.temoignages.re/article.php3?id_article=20610